



## Tarif de l'agence Saint-Denis Immobilier

### HONORAIRES DE TRANSACTION :

10% du prix de vente TTC (honoraires inclus) indiqué dans le mandat initial.

La charge de la rémunération est précisée dans le mandat. Les frais de rédaction de l'avant-contrat sont facturés 300 € TTC à la charge de l'acquéreur.

Minimum de facturation : 10.000 € TTC.

### HONORAIRES DE LOCATION :

Commerces et bureaux : 30% HT du loyer annuel TTC, minimum 5.000€, la charge des honoraires est précisée dans le mandat.

- Habitation : Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail :
  - a. Baux Loi 89 : maximum réglementaire, soit 12%/m<sup>2</sup> en zone "très tendue", 10€ "tendue", 8€ pour les autres pour chaque partie;
  - b. Autres baux de location : 100% du montant du loyer CC pour chaque partie.
- Etat des lieux : 30% du montant du loyer CC pour chaque partie, ou maximum réglementaire le cas échéant, soit 3€/m<sup>2</sup>.  
Entremise et négociation (propriétaires uniquement) : 1 mois de loyer CC, déduction faite des sommes indiquées aux points 1 et 2.

Frais de rédaction de bail commercial ou professionnel : 1 000,00€ HT

Diagnostics et baux notariés en sus.

